



Autoriser des scouts dans une copropriété

Par **DA CRUZ Nina**, le **08/10/2017** à **11:53**

Bonjour à tous,

Je suis depuis le mois de juillet propriétaire d'un appartement au sein d'un Château + parc de 9 hectares (Propriété privée) qui est régi par un syndic de copropriété.

J'ai reçu le PV de la dernière AG auquel j'ai participé, et à la fin dudit PV j'ai eu la surprise de voir en annexe, un document mentionnant un plan d'action et évoquant certains points, mais un à particulièrement retenu mon attention.

Effectivement, il est évoqué le désir (de certains ou d'un copropriétaire) d'accueillir dans le parc du Château des scouts...

Il est donc mentionné qu'il est nécessaire de voir - entre autres - avec l'assurance si cela est possible, seulement j'imagine que cela doit être validé en AG...

J'ai donc deux questions :

- 1 - Cette résolution doit elle bien être validée en AG ?
- 2 - Si oui, pour l'acceptation, cela se fait-il à la majorité simple, ou à l'unanimité ?

N'ayant évidemment RIEN contre les scouts, mais je trouve cela ABSURDE de les accueillir dans une propriété privée...

Par avance, merci à tous pour votre aide et vos conseils avisés.